Nations Unies A/HRC/44/31

Assemblée générale

Distr. générale
6 mai 2020
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme
Quarante-quatrième session
15 juin-3 juillet 2020
Point 3 de l'ordre du jour
Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement

Droits humains des migrants

Note du secrétariat

1. Dans sa résolution 74/148 sur la protection des migrants, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-seizième session, ainsi qu'au Conseil des droits de l'homme à sa quarante-quatrième session, un rapport complet intitulé « Droits de l'homme des migrants », traitant de tous les aspects de l'application de la présente résolution.

2. Certains États Membres ayant sollicité un délai plus long pour rassembler les informations pertinentes et les communiquer au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le rapport susmentionné sera présenté au Conseil des droits de l'homme pour examen à sa quarante-cinquième session.

GE.20-06437 (F) 080520 080520
2006437

Merci de recycler